

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : : Mmes MONNIER, ROUÉ-CORÉ, DIEUMEGARD, LEGENDRE, DUMAND, FAYAT, Mrs GUIBERT, HAIMET, LOPES DUQUE, ROBBE, GAILLARD, MARIÉ, AUGROS, MARTIN, CORCY, DIEUMEGARD, d'ENTRAYGUES, KLEMPOUZ.

Absents : Mme MARET avec pouvoir à Mme DIEUMEGARD, Mme PERROT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ-CORÉ, Mme BELABED avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mr CORCY, Mme DANSETTE avec pouvoir à Mr ROBBE, Mme KLEMPOUZ avec pouvoir à Mr KLEMPOUZ.

Absente sans pouvoir : Mme JUSSERAND

Secrétaire de séance : Mme MONNIER

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2017.

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Les élections ont eu lieu vendredi 13 octobre, 111 votants ont participé pour l'école maternelle et 186 pour l'école élémentaire. Deux listes se présentaient, en maternelle l'APEL a recueilli 83 voix soit 79% des votants et 4 élus, l'APE 22 voix, 21% et un élu.

En élémentaire, l'APEL a recueilli 102 voix, 55% soit 6 élus, l'APE 80 voix, 45% soit 4 élus.

Mr GOUROVITCH félicite les 15 élus et se réjouit de constater la forte participation des parents d'élèves lors de ces élections ainsi que la diversité des candidatures.

Il souhaite qu'un dialogue de qualité s'instaure entre les délégués des parents d'élèves et les différentes parties prenantes à la gestion de l'école. Les dépenses de l'école représentant les deux tiers des impôts locaux.

REMBOURSEMENT MOBILIER SCOLAIRE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 340,60 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire, la directrice de l'école élémentaire ayant dû acquérir des armoires en urgence à la suite des dégâts causés par les intempéries de la fin août à l'école.

DEVENIR DU PREAU

Mr ROBBE a fait réaliser des devis de remise en état du préau à côté de la bergerie. La charpente, la couverture et le mur sont en mauvais état, les devis s'élèvent à 35 000 €.

Mr LOPES DUQUE propose qu'une annonce soit mise en ligne sur le site pour recueillir des idées sur son devenir. Mme DUMAND propose d'aménager un garage à vélos.

Mr GUIBERT soumet l'idée d'une scène occasionnelle pour accueillir des spectacles, concerts de jazz, spectacles de magie.

Mr MARTIN souhaiterait que les jeux de ballons soient interdits car ils ont grandement contribué à la dégradation de la couverture.

STATIONNEMENT CHEMIN DU BOUT DU MONDE

A la demande de Mme ROUÉ-CORÉ, Mr GOUROVITCH apporte une réponse à la verbalisation des véhicules dans cette rue.

Un riverain a été verbalisé par la gendarmerie nationale pour stationnement dangereux, alors que son véhicule était à cheval sur le trottoir et ne gênait pas la visibilité. Mr GOUROVITCH a demandé une intervention de la police municipale pour surseoir à cette amende.

Mr MARIÉ précise que juridiquement il faudra saisir l'Officier du Ministère Public qui est seul compétent pour retirer ce timbre amende.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mr GUIBERT apporte quelques précisions sur le déroulé du futur conseil municipal des jeunes. Il aura lieu une heure avant le conseil municipal des adultes et les jeunes conseillers pourront après leur séance assister au conseil municipal des adultes.

La date initialement fixée au 20 novembre sera certainement décalée de plusieurs mois car les candidatures reçues à ce jour sont trop peu nombreuses.

Mr GOUROVITCH décide de lever la séance du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.